



RAPPORT ANNUEL

2023

---

# Table de matières

## **Rapport du président**

- I.1 Activités de Vitival en 2023
- I.2 Contrôles PER et Certificat par l'AVPI
- I.3 Vitiswiss et Label Vinatura
- I.4 Activités 2023
- I.5 Conclusion

## **I. Rapport de la Commission Technique**

- II.1. Année viticole 2023
- II.2. Activités
- II.3. Evolutions & nouveautés
- II.4. Programme 2024

---

# **RAPPORT DU PRÉSIDENT**

## **I.1. Activités de Vitival en 2023**

Hormis ses tâches régulières, l'association Vitival s'est consacrée :

- à l'organisation de rencontres à thèmes durant la saison
- à favoriser la création de réseaux d'exploitations en lien avec les problématiques de recherche au sein de la station décentralisée d'Agroscope
- à la collaboration d'un nouveau projet de ressources (Vin Suisse zéro Carbone)
- à la mise en place d'un nouvel organe de contrôle ACAV

Les différents comités se sont réunis une 20aine de fois lors de séances.

### **Chefs de groupe, rencontres à thèmes, plateforme orientation bio et station décentralisée**

Les chefs de groupe se sont réunis en novembre à Châteauneuf lors de notre réunion de fin de saison. Cette demi-journée a permis un échange d'idées sur la nouvelle structure de Vitival, la participation des membres aux contrôles de saison ainsi que du rôle de la plateforme « orientation bio » au sein de Vitival.

Les contrôles de saisons ont été remplacés par des rencontres à thèmes ainsi qu'une séance plénière en fin de saison. Aussi bien les aspects pratiques que théoriques ont été abordés. Des informations plus détaillées se trouvent dans le rapport de la CT viticole.

Pour la plateforme « orientation Bio », les différents groupes se sont retrouvés à plusieurs reprises pendant la saison et ont abordé les sujets autour d'une viticulture sans intrants de synthèse allant de la problématique des traitements phytosanitaire, jusqu'au défis d'une viticulture sans herbicides en terrain difficile. Les différents groupes régionaux se sont rencontrés ponctuellement suivant les demandes des membres de leur région.

Au sein de la station décentralisée une cinquantaine de caves participent au monitoring et suivi de différentes parcelles par des collaborateurs scientifiques d'Agroscope. Des résultats de cette 2<sup>ème</sup> campagne ont été présentés lors de la séance d'échange entre les différents participants de la station décentralisée.

Je profite à cette occasion de remercier toutes les personnes du comité de la commission technique pour leur présence aux réunions, leur participation toujours constructive ainsi que leur soutien.

## **I.2 Contrôles PER et certificat par l'AVPI**

### **PER 2023**

En 2023, le respect des exigences PER a été contrôlé sur 190 exploitations. Une attention particulière a été donnée aux contrôles des bordures tampons près des cours d'eau. L'AVPI a

---

aussi contrôlé 124 exploitations concernant la protection des eaux, entrés en vigueur en 2022. 51 exploitations concernant les nouvelles contributions aux systèmes de production dans le cadre de l'initiative 19.475 « réduire le risque d'utilisation des pesticides ». 14 exploitations participant au programme IP-Suisse ont aussi été contrôlées. Depuis 2022 les contrôles viticoles sont effectués sur tablette et les résultats sont ainsi transmis au fur et à mesure de l'avancement des contrôles à l'Office cantonal des paiements directs.

#### Certificat Vitiswiss DD

61 exploitations ont été contrôlées en 2023, dont 21 exploitations pour les PER et le Certificat ainsi que 40 exploitations uniquement pour le Certificat.

Sur 97 demandes, 97 des exploitations ont répondu aux exigences, ce qui représente un taux de réussite de 100%. Le nombre d'exploitations faisant le Certificat a de nouveau régressé en 2023. L'échec de la collaboration entre IP-Suisse et Vitiswiss pourrait encore accentuer une future érosion des membres attirés par la plus-value promise par IP Suisse. Dans la situation économique actuelle, les vigneron et les exploitations sont tentés de rejoindre le nouveau label.

---

### **I.3. Vitiswiss DD et Label Vinatura® DD**

Le comité de Vitiswiss s'est réuni à 7 reprises. L'assemblée des délégués a eu lieu le 17 avril à Bellinzona.

Parmi les activités du comité, voici quelques-unes à souligner :

- Actualisation du système de développement durable
- Actualisation des PER
- Meilleure synergie entre les régions sur la gestion du label et de son contrôle et mise en valeur du label VINATURA DD
- Suivi du projet Vin Suisse durable et avenir de Vitiswiss
- Evaluation et réductions des résidus de produits phytosanitaires par des mesures vitivinicoles ou autres
- Mise en œuvre de mesures et de leurs suivis concernant le plan d'action des produits phytosanitaires
- Suivi de la plate-forme des résidus de produits phytosanitaires : bilan des résultats
- Suivi des relations avec toutes les organisations de la branche (OFAG, SWP, etc.)
- Suivi du dossier sur le train d'ordonnance 2024

#### **Exigences PER, prérequis et module viticole 2024**

Le cahier des charges pour les PER peut être consulté sur le site de Vitiswiss ou Vitival. Pour 2024, les PER subissent les modifications suivantes :

La tolérance maximale de 10% pour la fumure à base de phosphore ou d'azote n'est plus admise. Une exception est admise si un apport de matière organique sur un sol qualifié comme ayant une teneur en humus « faible » ou « satisfaisante » peut se faire sans considérer la correction de la norme de phosphore. Ces chiffres sont basés sur une analyse de sol.

L'enherbement doit couvrir toute l'année au moins une interligne sur deux. Une modification a été apportée dans les critères de dérogation à ce principe : sols à faible réserve utile (< 100 mm), jeunes vignes (1 à 3 ans) cultures étroites (< 1,4 m) et parcelles non mécanisables. Il est important de noter que la largeur de l'interligne a diminué de 10cm (1,4m au lieu de 1,5m) pour justifier un désherbage total.

Toutes les personnes cultivant de la vigne, il est interdit d'employer des produits phytosanitaires et d'épandre des engrais sur une bande de 3 m de large le long des eaux superficielles (annexes 2.5 et 2.6 de l'ORRChim).

Changements pour 2024 :

- L'exploitation de la vigne dans la bande de 3 m de large le long des eaux superficielles est admise, pour autant qu'aucun produit phytosanitaire et engrais ne soit utilisé. Pour ces raisons, il s'agit de privilégier les cépages avec une résistance polygénique.

- A partir de 2027, les personnes qui touchent des paiements directs et qui sont soumis aux exigences de base PER ne peuvent plus appliquer de produits phytosanitaires (excepté lutte obligatoire contre des organismes de quarantaine et la confusion sexuelle) sur une bande de 6 m de large le long des eaux superficielles.

Ne sont alors pas concernés les petits cours d'eau qui conduisent de l'eau moins de 180 jours par an, les canaux d'irrigation ou de drainage et les vignes de moins de 25 ans plantées avant 2008.

---

## **I.4. Activités 2023**

### **Vitiswiss – Développement Durable**

Les contributions au système de production sont en vigueur depuis l'année passée. Le souhait de VITISWISS d'avoir la possibilité de produire du raisin bio à l'échelle de la parcelle est accompli. Cette approche parcellaire limite les risques économiques élevés liés à ce type particulier de production et elle permet à l'exploitant(e) d'envisager une reconversion progressive de l'entier de son vignoble, sans que ceci soit une obligation. Elle participe également sans doute à la réalisation des principaux objectifs du plan d'action national visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires.

Malheureusement le projet Vin suisse durable (VSD), qui avait comme ambition de devenir le socle commun d'une norme nationale de production durable pour la vitiviniculture ne pourra pas être intégrée dans un projet OQuaDu (ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire) ce qui aurait entre autres permis un soutien financier de la part de l'OFAG. Il appartient maintenant à Vitiswiss d'analyser la possibilité de l'intégrer en son sein et d'en déployer son potentiel pour la vitiviniculture Suisse.

La plateforme d'analyse de résidus phytosanitaires initiée par Vitiswiss en 2018 continue à répondre aux besoins des viticulteurs. En 2023, passé 100 échantillons ont été analysés. Le partenariat avec la marque Valais reste important (env. 50% des échantillons analysés). La plateforme dispose des résultats de +/- 500 vins analysés entre 2019 et 2023. Un article scientifique est en cours de rédaction. Il sera publié prochainement dans la Revue agronomique Suisse et les principales conclusions seront reprises dans la presse professionnelle.

Le Forum Vitivinicole Suisse n'existera plus sous la forme connue mais une journée phytosanitaire verra le jour dès l'année prochaine. Cette journée sera organisée par Agroscope et dédiée à des prestations de recherche et des ateliers de travail qui donneront la possibilité à la branche de s'exprimer sur des thématiques actuelles et de pouvoir agir sur le programme d'activité de la recherche.

Vitiswiss a été contacté par différents acteurs de la recherche pour collaborer sur différents projets de recherche liés à la biodiversité mycologique du sol ainsi que sur la recherche de nouveaux porte-greffes mieux adaptés au réchauffement climatique.

---

## **I.5. Conclusions**

Les conditions climatiques en 2023 ont à nouveau passé d'un extrême à l'autre : beaucoup de pluies au printemps, menant déjà tôt dans la saison à des fortes pressions de mildiou, un été chaud et sec, des ralentissements et parfois des blocages de maturité, des épisodes de grêle ainsi qu'une forte pression d'oïdium en fin de saison. Il s'avère que ce millésime fût encore une fois un millésime dit « de vigneron ». Son savoir-faire, sa vigilance, ses capacités de réagir rapidement, ainsi que ces connaissances sur le terrain ont finalement mené à une excellente qualité de raisin.

Les rencontres à thèmes ainsi que la séance plénière ont mobilisé beaucoup de participants et les retours sont positifs. Il en va de même pour la collaboration avec la station décentralisée pour la viticulture et l'œnologie en Valais : la création de réseaux d'exploitations en lien avec les problématiques de recherche a mené à beaucoup d'échanges d'informations entre les vignerons et les scientifiques d'Agroscope.

Nous pouvons cependant encore améliorer la coordination des thèmes entre les différents systèmes de production. Ceux-ci ne visent qu'un but, celui de la durabilité. La possibilité d'inscrire des parcelles travaillées selon les normes de la production biologique dans les nouvelles contributions au système de production permettra peut-être de trouver plus de synergies. Permettre en plus la participation de chacun et chacune à toutes les rencontres à thèmes mène à une amélioration de la situation.

Le concept de durabilité est parfois un paradoxe : tout le monde en parle, mais presque personne ne sait ce qu'il recouvre réellement. La plupart des gens utilisent ce terme comme synonyme de protection de l'environnement. Pourtant, la durabilité est bien plus profonde. Elle a un côté écologique, un aspect économique et un aspect social. Ces deux derniers piliers deviennent de plus en plus importants et forment la base si on a la vision de promouvoir un vignoble socialement et économiquement viable.

Nous comptons sur votre participation pour faire vivre notre association dans le but d'échanger et de progresser ensemble dans notre profession. Donnons-nous envie de faire de la viticulture !

Je vous remercie de votre attention, je souhaite bon vent à tous nos projets, et vous adresse mes meilleurs vœux pour la saison viticole 2024.

Le Président

Stéphane Kellenberger

# **RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE 2023 (AG 2024)**

## **Modifications réglementaires**

L'année 2023 a été marquée par l'introduction de diverses modifications réglementaires découlant de l'initiative parlementaire 19.475 visant notamment la diminution des risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires ainsi que les pertes d'éléments fertilisants.

## **PER**

Au niveau des PER on note ainsi la suppression dès 2024 de la marge d'erreur 10% pour l'azote et le phosphore dans le bilan de fumure. Désormais les apports d'éléments fertilisants

---

azotés et phosphorés doivent correspondre aux besoins des vignes sur l'ensemble de l'exploitation.

De nouvelles exigences ont également été introduites pour l'utilisation des produits phytosanitaires. Dorénavant, il est nécessaire de mettre en œuvre au moins 1 point anti-dérive lors que chaque traitement. De plus, sur toutes les parcelles viticoles de plus de 2% de déclivité et adjacentes, dans le sens de la pente, à des eaux de surface, à des routes ou des chemins drainés, il est nécessaire de réaliser des mesures pour réduire le risque de ruissellement d'au moins 1 point. Ces deux nouvelles règles s'appliquent quelque-soit les charges d'homologation du ou des produits phytosanitaires utilisés.

La réalisation de ces deux exigences soulève diverses questions pratiques qui ont été relayées par notre faîtière Vitiswiss à l'OFAG durant le second semestre 2022 déjà. Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de Berne. Selon le planning de Berne, le contrôle du respect de ces deux exigences interviendra dès 2025. D'ici-là votre commission technique espère disposer de toutes les informations utiles pour vous conseiller.

Toujours en lien avec la mise en œuvre de l'initiative parlementaire, de nouvelles contributions au système de production ont été introduites en 2023 dans le but de réduire l'utilisation des pesticides, promouvoir la biodiversité fonctionnelle ainsi que la promotion de la biodiversité. Exceptée la contribution pour les bandes semées pour organismes utiles pour lesquelles il n'existe à ce jour aucune semence homologuée par l'OFAG pour Valais, nous vous encourageons en fonction des réalités pratiques de votre vignoble à mettre en œuvre l'un ou l'autre programme sur votre exploitation.

### **Certificat Vitiswiss**

Deux prérequis du Certificat Vitiswiss ont été modifiées pour tenir compte de l'évolution des conditions cadre. Premièrement, en réaction à l'extension du label IP-Suisse à la production de vin, les surfaces de promotion de la biodiversité doublent pour atteindre 7% de la surface viticole. Par ailleurs, la disposition interdisant l'application d'herbicides du 1<sup>er</sup> septembre au 31 mars a été assouplie, pour tenir compte de l'impact du réchauffement climatique sur la précocité de la date du débourrement et les implications pratiques pour l'utilisation des herbicides vis-à-vis des futurs bourgeons.

### **Activités**

#### **Commission technique**

Afin de définir et de préparer au mieux les activités de formation continue organisées en 2023 et 2024, votre commission technique a siégé à 2 reprises. Une séance a été remplacée par un courriel d'information. Enfin la dernière séance a été annulée faute de participation. Pour l'avenir, une réflexion doit être conduite sur le rôle de la commission technique, son fonctionnement et sa composition.

#### **Formation continue en 2023**

En termes de formation continue diverses manifestations vous ont été proposées tout au long de l'année.

La saison 2023 a démarré en février avec 8 bilans d'hiver décentralisés avec la participation d'Agroscope, ainsi que 2 sessions spécifiques à la viticulture biologique avec la participation du FiBL.

En mars une journée dédiée à la présentation et à la dégustation d'une sélection de cépages robustes a été organisée conjointement avec Agroscope.

L'activité du mois d'avril a été consacrée aux engrais au travers d'une visite itinérante entre Loèche et Fully. Les participants ont pu échanger avec des vigneronns ayant mis en place ces engrais verts sur leurs vignes.

Début mai, M. Lucas Arminjon de l'Hepia nous a informé sur les caractéristiques du BRF, son utilisation et son utilité dans l'agriculture et plus spécialement dans la viticulture.

Après un début de saison de tous les dangers avec une attaque de mildiou insidieuse, un point de situation sur l'état phytosanitaire du vignoble a été réalisé entre les 22 et 26 juin 2023.

La plénière de fin de saison viticole 2023 a porté sur une rétrospective du déroulement de la saison phytosanitaire. M. Pierre-Henri Dubuis d'Agroscope en a profité pour émettre ses recommandations pour démarrer les traitements contre le mildiou en 2024.

J'en profite pour remercier Julien Richard (technicien de Vitival), Clément Magliocco (collaborateur en charge de la viticulture biologique à l'OVVin), les intervenants et les membres Vitival et de la POB pour leur participation active à ces activités de formation continue.

### **Prospection des jaunisses de la vigne**

Compte tenu de la présence de plusieurs foyers de flavescence dorée dans le vignoble de 8 communes valaisannes, la surveillance systématique du territoire est une mesure primordiale. Par conséquent, dès août, le **contrôle des jaunisses de la vigne** (bois noir et flavescence dorée) a été reconduit. Pour la première fois, ce travail important a été porté et réalisé dans les 10 communes réglementées par les groupements agricoles. Des membres de Vitival, ainsi que des collaborateurs de l'Office de la vigne et du vin ont prospecté plus de 1'100 ha de vigne.

Cet important travail a conduit à la découverte de plus de 1'169 ceps positifs à la flavescence dorée. Si aucune nouvelle commune réglementée n'est à signaler, on déplore toutefois une augmentation de la surface des périmètres de lutte de 499 à 591 ha pour l'année 2024. Que les chefs de groupe, ainsi que tous les membres de Vitival, qui se sont investis dans ces contrôles, soient ici remerciés.

Pour rappel, **en plus de Port-Valais toutes les communes sises entre Vétroz et Martigny sont réglementées**. Cette situation est très préoccupante. Nous invitons donc à adopter toutes les mesures utiles pour éviter la propagation de cette maladie incurable dans le vignoble valaisan et à bien contrôler vos vignes. Un engagement sans faille de tous ces 4-5 prochaines années sera décisif pour enrayer le développement de la flavescence dorée.

### **Station décentralisée**

Lancée en 2022, la **station de recherche décentralisée en viticulture et œnologie** du Valais a poursuivi ses activités en 2023, notamment le suivi d'un réseau 92 parcelles viticoles participant aux projets « gestion de l'entretien du sol pauvre en utilisation d'herbicide » ainsi que « gestion raisonnée de l'eau en contexte de réchauffement climatique ».

En parallèle, la station de recherche décentralisée en œnologie a achevé son étude sur l'efficacité d'un collage aux fibres de cellulose afin de diminuer la quantité de résidus de produits phytosanitaires dans les moûts et les vins. En 2023, elle a également lancé un projet sur les stress hydroazotés dans les moûts et les vins de Petite Arvine.

Un grand merci aux vigneronnes qui mettent leurs vignes, de la vendange et les informations utiles à disposition de la station décentralisée.

### **Transmission d'informations**

Nous adressons nos plus vifs remerciements aux viticulteurs de Vitival, membres du réseau de parcelles, qui nous relayent tout au long de la saison viticole leurs observations phytosanitaires. Ces informations complètent celles de l'Office de la Vigne et du Vin dans le cadre de la rédaction du communiqué phyto.

### **Programme 2024**

La prospection du vignoble dans le cadre de la surveillance des jaunisses de la vigne sera reconduite durant l'été et l'automne 2024. Les travaux de planification sont déjà en cours.

Au niveau de la formation continue, le programme 2024 des cours a été diffusé par Julien Richard.

Cours	Date Bas-Valais	Date Haut-Valais	Public cible
<b>Les organismes de quarantaine et notre vignoble : point de situation</b> 	Avril 2024	Avril 2024	Vigneron
<b>Sors tes couverts, visite itinérantes de couverts végétaux</b> 	Fin avril-début mai 2024		Vigneron-nes professionnel-les
<b>Contrôle de saison</b> 	Mi-juin 2024	Mi-juin 2024	Vigneron-nes professionnel-les
<b>Visite d'essais viticoles mis en place dans le cadre de la station décentralisée</b> 	29 août 2024		Vigneron-nes professionnel-les
<b>Interpréter ses analyses de sol et gérer ses apports de fumure</b> 	7 novembre 2024	Novembre 2024	Vigneron-nes professionnel-les
<b>Gestion d'une plantation</b> 	Décembre 2024	Décembre 2024	Vigneron-nes professionnel-les

Au nom de la Commission technique, je tiens à vous remercier, toutes et tous, de votre contribution pour le développement d'une viticulture durable, en accord avec l'environnement et les attentes de la société.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une année 2024 fructueuse

